



COMMUNE DE GRENS

Préavis no 5 / 2021

Au Conseil Général de Grens

Autorisation d'emprunter

Délégué municipal

Isabelle Jaquet, Syndique

Grens, septembre 2021

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le financement du ménage communal comprend la possibilité de vente d'actions de Romande Energie.

Ces ventes doivent pouvoir se faire au meilleur cours possible. Les besoins du ménage communal, dont les postes principaux sont les paiements de factures au canton, exigés à termes fixes, ne coïncident pas nécessairement avec les rentrées fiscales. Il peut ainsi s'avérer nécessaire de recourir à des crédits et/ou emprunts à court terme pour éviter des intérêts (élevés) de retard.

Dans ce but, nous sollicitons votre autorisation de contracter des crédits et/ou emprunts à court terme jusqu'à concurrence de Frs. 1'500'000.-, montant largement compensé par la fortune de la commune.

CONCLUSION

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE GRENS

Vu le Préavis de la Municipalité No 5/2021 relatif à l'autorisation d'emprunter

Ouï le rapport de la Commission de gestion

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

d'autoriser la Municipalité de contracter des crédits et/ou emprunts à court-terme jusqu'à concurrence de Frs. 1'500'000.-.

Ainsi délibéré par la Municipalité de Grens en séance du 06 septembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENS

La Syndique

La Secrétaire



I. Jaquet



E. Brocher-Hürner